

VOTRE MAGAZINE D' INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE KIRRWILLER



**Les dernières nouvelles de
KIRRWILLER ...**

**Du côté de
La COMCOM**

EVENEMENTS

Délibérations du conseil municipal
Pages 5 à 10

Délibérations du Bureau de
l'association foncière
Page 18

Espace France services Page 14

Maison de la famille—relais petite
enfance Page 15

Centre de vaccination Page 16

Un peu de tourisme Page 17

A la mémoire de
Georges SCHOLLER Pages 12-13

Cérémonie du 11 novembre Page 11

Travaux de voirie Page 21

A la découverte de l'esprit de Noël
Page 24

Des services à votre service !

Infos mairie :

Secrétariat :

Annabelle HIRLIMANN

Tél : 03.88.70.71.84

Fax : 03.88.70.92.84

Mail : mairie.kirrwiller-67@orange.fr

Site internet : www.kirrwiller.eu

Boîte aux lettres mairie située sur la gauche du bâtiment école au droit de l'arrêt de bus

Accueil du public et permanences :

Le mardi de 9 h 30 à 11 h 30

Le jeudi de 18 h à 19 h

Fermeture mairie :

du 20 au 31 décembre 2021 inclus.

Infos Ecole:

Tél. Ecole Primaire Obermodern

03.88.90.84.35

Tél.Mat Obermodern: 03.88.90.80.97

Contact Paroisse catholique :

M. Le Curé Cyrille LUTZ 03.88.70.00.51

Contact Paroisse protestante :

Mme le Pasteur— Rita CRESSWELL

rita.cresswell.pasteure@gmail.com

03.88.02.23.84

Trésor public de Bouxwiller :

15, rue des Mines

67330 BOUXWILLER

Tél. : 03.88.70.70.15

Fax : 03.88.70.71.28

!!!Horaires d'ouverture :

Lundi :8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Mardi et jeudi : 8h30 à 12h00

Fermé mercredi et vendredi

Communauté de Communes du Pays de Hanau:

10, rue de Modern

67330 BOUXWILLER

Tél 03.88.71.31.79

accueil@hanau-lapetitepierre.alsace

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :

8h30—12 h00 14h00 — 17h00

La Poste de Bouxwiller :Tél. : 36 31

Lundi à vendredi :

8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Samedi : 8h30 à 12h00



Le

Mot

du

Maire

Mesdames, Messieurs,
Chers habitants,

C'est l'occasion de faire un point sur la vie de notre commune et ce que nous avons vécu pendant ces douze derniers mois.

Une année difficile en raison de la pandémie, toutes les manifestations communales et associatives ayant été annulées dès le mois de janvier : la cérémonie de vœux et le repas des seniors, la marche populaire, les soirées tartes flambées, les repas des paroisses protestante et catholique et la soirée moules/frites de la MJC. La cérémonie de l'armistice de la guerre 1914/1918 ne s'est pas déroulée de façon habituelle, mais nous avons néanmoins souhaité maintenir ce moment de souvenir en comité restreint. Une année en pointillé aussi pour la Salle des Fêtes, les locations se sont effondrées en 2021, l'année nouvelle se présente avec beaucoup de réservations ainsi que d'ores et déjà de nombreuses réservations pour 2023. Espérons que la Covid ne bousculera pas nos attentes.

L'année 2021 a sonné le glas de l'école communale qui a définitivement fermé les grilles une dernière fois sans faire de bruit.

Afin d'améliorer la sécurité routière dans le village, la Collectivité européenne d'Alsace et la municipalité de Kirrwiller ont expérimenté la mise en place du kit mobile d'une écluse double en entrée de l'agglomération en venant de Bouxwiller. Les résultats de cette expérimentation sont relativement concluants suivant la CeA, la vitesse ayant baissé de manière significative de 17 km/h. A contrario, certains riverains avaient fait part de leur désaccord quant à ce type d'installation, estimant que cela générerait des nuisances supplémentaires en ce qui les concerne. Nous proposons de ne pas installer d'écluse en entrée d'agglomération Nord, mais de se limiter pour l'instant au marquage des places de stationnement en chicane, qui devraient permettre de limiter la vitesse des véhicules.

Nos investissements ont principalement porté sur les travaux de voirie de la rue des Sapins et des Jardins. Le montant de ces travaux représente 32 232 € HT. Le compromis de vente relatif à l'ancien local des pompiers est en cours de signature pour un montant net vendeur de 58 000 €.

Les fêtes de fin d'année sont propices à la convivialité, à la fraternité et à l'amitié, pour y contribuer, Kirrwiller s'est illuminé et paré de décorations qui, nous l'espérons, contribueront à cette ambiance festive.

Joyeux Noël et bonne année à tous,

Halter Gérard

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Mme GRAFF Irène, née le 03/01/1930— 92 ans
M. WELSCH Jean-Michel, né le 03/01/1950— 72 ans
M. DANNER Bernard, né le 04/01/1951— 71 ans
Mme BECKER Madeleine, née le 05/01/1926 - 96 ans
M. PFRIMMER Alfred, né le 06/01/1951— 71 ans
M. WILHELM Daniel, né le 09/01/1952— 70 ans
Mme BOOSS Irène, née le 20/01/1947—75 ans
Mme KERN Marthe née le 30/01/1937 - 85 ans
Mme KIEFFER Monique, née le 01/02/1936—86 ans
Mme BEYRATH Claudine, née le 06/02/1951— 71 ans
M. WACK Raymond, né le 11/02/1947—75 ans
M. KELLER Albert, né le 17/02/1949—73 ans
M. ROTH Freddy, né le 21/02/1950— 72 ans
M. KLIPFEL Bernard, né le 03/03/1942—80 ans
Mme SCHAEFFER Marguerite, née le 06/03/1931 - 91 ans
M. DIEMERT Etienne, né le 15/03/1949—73 ans
M. JACOB Georges, né le 16/03/1928 - 94 ans
M. ETLING Jean, né le 28/03/1928 - 94 ans
M. WOLLJUNG Jean-Pierre, né le 29/03/1948—74 ans
Mme BECKER Marianne, née le 01/04/1939 - 83 ans
M. DIETLER Patrice, né le 01/04/1949—73 ans
Mme BAUER Anneliese, née le 04/04/1941—81 ans
M. WEIBEL Jean-Pierre, né le 05/04/1940 - 82 ans
M. HUTT Daniel, né le 11/04/1935 - 87 ans
Mme JAUNIAUX Agnès, née le 28/04/1944—78 ans
M. BONNEVILLE Jean-Paul, né le 06/05/1940—82 ans
Mme DIEMERT Yvette, née le 28/05/1948—74 ans
Mme KRIEGER Noémi, née le 29/05/1926—96 ans
Mme MATT Suzanne, née le 31/05/1939—83 ans
Mme HUTT Annie, née le 25/06/1948—74 ans
M. ANDRES René-Louis, né le 25/06/1939—82 ans
Mme BECKER Marthe, née le 02/07/1929—93 ans
Mme WOLLJUNG Liliane, née le 03/07/1949—73 ans
M. KISTER Théophile, né le 21/07/1949—73 ans
Mme STEINER Marie-Thérèse, née le 23/07/1945—77 ans
M. BEYRATH Daniel, né le 26/07/1946—76 ans
M. KLEIN Albert, né le 30/07/1939—83 ans
Mme HALTER Marianne, née le 02/08/1950— 72 ans
M. ROUCHET Jean-Pierre, né le 06/08/1950— 72 ans
M. KERN Robert, né le 07/08/1934— 88 ans
M. SCHNELL Charles, né le 10/08/1945—77 ans



LES MARIAGES



**M. SOYDINC Serkan et
Mme BECKER Noémie se sont dit OUI
Le 22 août 2021**



**M. LIEBENGUTH Frank et
Mme GEORGESCU Mara se sont dit OUI
16 octobre 2021**

LES NAISSANCES



*** WITTMER Louis, Robert Thommy Né le 13 octobre 2021
De WITTMER Michaël et DAVIES Emilienne**

**Sincères félicitations,
aux heureux parents.**

LES DECES

La commune adresse ses plus sincères condoléances aux familles de :

M. DENANT Jean-Pierre

décédé à Ingwiller le 14 août 2021 à l'âge de 72 ans

Mme ETLING Lianne

décédée à Ingwiller le 28 août 2021 à l'âge de 68 ans

M. STEINER Jean-Jacques

décédé à Ingwiller, le 19 septembre 2021 à l'âge de 83 ans

Mme STOLTZ née JACOB Anne Marguerite

décédée à Ingwiller le 17 novembre 2021 à l'âge de 92 ans



DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Acceptation cession gratuite par Association foncière portion chemin d'exploitation rue des Jardins :

Dans le cadre des travaux de réfection de voirie de la rue des Jardins, constat a été fait que, bien que classée dans le tableau de voirie communale depuis 1982, cette rue est encore référencée en tant que "chemin d'exploitation" et propriété de l'Association Foncière (AF) sous parcelle 106 section 06 d'une contenance de 1.186 m² au total. **Il est ainsi décidé A L'UNANIMITE**, d'accepter la cession gratuite par l'AF à la commune de portion de chemin d'exploitation S06 parcelle 106 qui est urbanisée de part et d'autre dans la rue des Jardins, soit du croisement de la rue des Jardins avec la rue Principale jusqu'à hauteur de la limite entre la parcelle 160/93 Section 06 et la parcelle 92 Section 06 et l'intégration de la parcelle issue de la division dans le domaine public communal. Tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge de la commune.

Demande de classement de parcelles du domaine privé communal dans le domaine public communal :

La compétence voirie étant désormais "intercommunale" et considérant que le règlement de la CCHLPP ne permet des interventions que sur le domaine public communal, et afin de permettre la réalisation des travaux de voirie qui sont et seront programmés les prochaines années, **il est décidé A L'UNANIMITE** de demander le classement des dans le domaine public communal parcelles suivantes :

Rue du Vignoble, Impasse des Poiriers, rue des Pommiers :

S.9 parcelle 194 – contenance 461 m ²	S.9 parcelle 196 – contenance 7m ²
S.9 parcelle 198 – contenance 13 m ²	S.9 parcelle 200– contenance 17 m ²
S.9 parcelle 202 – contenance 59 m ²	S.9 parcelle 204 – contenance 103 m ²
S.9 parcelle 206 – contenance 40 m ²	S.9 parcelle 208 – contenance 161 m ²
S.9 parcelle 210 – contenance 244 m ²	S.9 parcelle 213 – contenance 145 m ²
S.9 parcelle 216 – contenance 63 m ²	

Rue des Sapins :

S.4 parcelle 93 – contenance 33 m ²	S.4 parcelle 96 – contenance 155 m ²
S.4 parcelle 97 – contenance 62 m ²	S.4 parcelle 100 – contenance 102 m ²
S.4 parcelle 131 – contenance 657 m ²	
S.4 parcelle 132 – contenance 11 m ²	

Rue des Vignes :

S.14 parcelle 242 – contenance 63 m²

Rue des Champs :

S.1 parcelle 86 – contenance 21 m²
S.1 parcelle 85 – contenance 9 m²

Rue des Vergers :

S.1 parcelle 91 – contenance 30 m²
S.1 parcelle 93 – contenance 32 m²

Convention de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC) Obermodern-Zutzendorf - Kirrwiller - Bosselshausen (OZKB) :

Par délibération n°1 du 18 février 2021, il avait été décidé de créer un RPIC avec la commune d'OBERMODERN-ZUTZENDORF et avec la commune de BOSSELSHAUSEN, regroupant les classes maternelles et élémentaires des 3 communes. Les enfants domiciliés à KIRRWILLER scolarisés dans le RPIC sont au nombre de 24 à la rentrée 2021-2022 (9 en élémentaire à Obermodern, 5 au CP/CE1 à Zutzendorf et 10 en maternelle à Obermodern). Une convention régissant les modalités de fonctionnement doit être délibérée dans chaque commune. **Cette convention fixe :**

L'implantation du RPIC : installations situées sur le territoire de la Commune d'Obermodern-Zutzendorf. Les locaux et installations restent propriétés de la Commune d'Obermodern-Zutzendorf, qui en assure la surveillance et l'entretien.

Les biens mobiliers mis à disposition par la commune de KIRRWILLER restent sa propriété. Une liste précise du matériel et/ou du mobilier, sera dressée et jointe à la convention.

Les modalités de transport scolaire : assuré et financé en totalité par la Région GRAND EST.

Les frais de fonctionnement du personnel : l'intégralité des frais sont à la charge de la Commune d'Obermodern-Zutzendorf, à l'exception de la rémunération de Mme GUILLAUME Maryline ATSEM prise en charge par la commune de Kirrwiller et par la commune de Bosselshausen.



DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les frais de fonctionnement scolaires :

Frais directs (matériel scolaire, administratif, photocopies) : chaque commune versera annuellement par élève résidant dans sa commune, une subvention de 32 € par élève fréquentant les écoles élémentaires et 43 € par élève fréquentant la maternelle.

Frais indirects (fuel, téléphone, électricité, eau, nettoyage...) : un décompte, avec factures et/ou justificatifs à l'appui, sera réalisé par la commune d'Obermodern en N+1 et les frais seront refacturés aux communes de KIRRWILLER et de BOSSELSHAUSEN, au prorata des enfants résidant sur leurs communes en fonction des effectifs de l'année N. Une dotation de Noël de 12,-€ sera versée par chaque commune pour chaque élève résidant sur sa commune.

La convention de fonctionnement du RPIC OZKB est approuvée à l'UNANIMITE.

Devis contrôle amiante/plomb avant travaux mairie :

Dans le cadre des futurs travaux de réfection de la mairie, il est nécessaire de procéder réglementairement à un diagnostic amiante/plomb avant travaux. **Il est décidé A L'UNANIMITE** de valider la proposition de l'entreprise DEKRA d'OSTWALD pour un montant de 845,-€ HT dont 525,-€ HT équivalents à 15 analyses.

Vente ancien local Sapeur-Pompiers :

Considérant que l'acheteur qui avait été retenu lors de la séance du 23 mars 2021 n'a pas obtenu le financement nécessaire, **il est décidé A L'UNANIMITE** de confier le mandat de vente à l'agence Cap-Est-Immo de Bosselshausen, en fixant le prix de départ net vendeur à 50.000 €, Dès que l'agence aura réceptionné plusieurs propositions elles seront présentées au conseil municipal pour le choix final.

Instauration d'une Taxe d'Aménagement modulée sur la zone UT du PLUi à Kirrwiller :

Pour les communes, le taux de la part communale de la taxe d'aménagement est fixé par délibération dans une fourchette comprise entre 1% (minimum applicable) et 5% selon les aménagements à réaliser, par secteur du territoire définis par un document graphique. Si des secteurs précis sont mentionnés, il y a lieu de joindre un plan précis de la zone concernée à la délibération. Ces secteurs doivent par ailleurs figurer en annexe du document d'urbanisme (art. R.151-52 du code de l'urbanisme).

Considérant le projet de construction d'un hôtel annoncé au droit de la zone UT, la modulation sectorielle de la part locale de la taxe d'aménagement à 5% sur le périmètre de la zone UT permettrait de faire face au moins partiellement, à des frais d'extension et d'amélioration de réseaux et/ou de voirie conséquents qui pourraient être à la charge de la commune si ce projet aboutit. **Il est décidé A L'UNANIMITE** d'instituer à 5% le taux modulé de la part locale de la Taxe d'Aménagement appliqués aux constructions et aménagements dans le périmètre de la zone UT, et de maintenir à 2% le taux de la part locale de la taxe d'aménagement sur le reste du territoire. Cette modulation sera applicable dès le 1er janvier 2022.

Travaux de réfection plancher, escalier et bancs église protestante :

En date du 12 avril 2021, le conseil presbytéral de la paroisse protestante a adressé un état des travaux qu'il lui semblait urgent de programmer en ce qui concerne l'église protestante. **Il est décidé A L'UNANIMITE** de valider le devis de Peinture HALBWACHS de ETTENDORF, pour un montant de 6.199,60 € HT pour les travaux suivants : traitement et remise en état du plancher (opération de dépose et repose des bancs nécessaires pour cette opération) et de l'escalier bois intérieur, la rénovation des portes extérieures, du sas d'entrée et des portes latérales et la rénovation des marches de l'escalier menant à la tribune.

Demandes de subventions :

Il est décidé A L'UNANIMITE d'attribuer une subvention de 100,-€ au CAUE du Bas-Rhin au titre de l'adhésion 2021

Déplacement et remplacement d'un équipement de lutte contre l'incendie rue des Jardins :

Dans le cadre des travaux de réfection de la rue des Jardins, **il est décidé A L'UNANIMITE** de procéder au déplacement et remplacement du poteau d'incendie et de valider le devis d'un montant de 1.550,-€ HT établi par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement.

Vente à l'amiable de bois du 16 septembre 2021 : Une vente de bois à l'amiable concernant 5 lots d'acacias au lieu dit Embsboechel, s'est tenue le 16 septembre dernier. Les lots n°3, 4 et 5 ont été adjugés à BLEICHNER Bois – 6, rue des Sapins KIRRWILLER, représenté par M. BLEICHNER Sylvain, aux prix respectifs de 150,-€, 190,-€ et 250,-€. Les lots 1 et 2 n'ayant pas trouvé preneurs, seront reproposés lors d'une prochaine vente à l'amiable.



DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021

Vente ancien local sapeurs-pompiers :

Présentation ayant été faite des différentes offres réceptionnées par l'agence CAP EST Immo mandaté sur ce dossier, **le conseil a décidé A L'UNANIMITE** de valider la cession de l'immeuble 47b rue Principale cadastré section 2 parcelle 37, d'une contenance cadastrale totale de 105 m², à M. DOGNON Christophe – 2, rue Principale – 67330 IMBSHEIM, au prix de 58.000,-€ (cinquante huit mille euros).

Conditions suspensives : En sus des conditions suspensives issues de la pratique notariale et nécessaire à la rédaction de l'acte (purge du droit de préemption urbain, situation hypothécaire...), la vente est conditionnée par l'obtention effective du financement nécessaire à l'opération dans les délais qui seront mentionnés au compromis de vente.

Projet travaux réfection locaux mairie :

Par délibération du 8 avril 2021 il a été décidé de valider la réhabilitation du bâtiment mairie intégrant les travaux suivants :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique : isolation plancher haut, plafond, cave, calorifugeage, isolation murs du rez de chaussée, remplacement des fenêtres qui sont encore d'ancienne génération, la remise aux normes de l'électricité si nécessaire et remplacement des luminaires par système moins énergivore,
- la réhabilitation complète de l'ancienne salle de classe du cycle 2 avec installation TV connectée et nouveau mobilier, kitchenette (usage = salle du conseil, salle des mariages, usage associatif ponctuel), réfection sol, murs, peinture,
- la réorganisation de l'actuel espace secrétariat (qui comprend espace attente, bureau du Maire et bureau de la secrétaire) afin d'y agencer deux bureaux tout en améliorant la luminosité de ces espaces de travail, réfection ou démolition complète de la toiture en plexiglas installée au-dessus de la descente de cave,
- Considérant le peu de rendez-vous en présentiel, l'espace « attente » pourrait être prévu et aménagé dans l'actuel zone couloir du bâtiment,
- un rafraîchissement (peinture) de la salle de motricité qui continuera à être utilisée en l'état dans un premier temps (rencontres associatives, cérémonie du 11 novembre...).

Un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux a été lancé cet été.

Considérant qu'aucune offre n'a été réceptionnée et après plusieurs discussions lors des réunions maires- adjoints du jeudi soir, il apparaît que l'urgence et la nécessité en terme de locaux administratifs, est de doter la mairie d'une salle de réunions/ mariages conformes aux normes en vigueur et permettant d'accueillir les réunions et cérémonies civiles dans un cadre agréable.

Il est ainsi décidé A L'UNANIMITE de rénover intégralement l'ancienne salle de classe du cycle 2 située dans le bâtiment mairie ainsi que le couloir attenant, en prévoyant la remise aux normes de l'électricité, l'isolation par l'intérieur, la réfection du sol et des peintures, le remplacement des radiateurs, l'achat du mobilier nécessaire à l'équipement de la salle, la modification de la porte d'accès pour la rendre conforme aux normes PMR, l'installation d'une kitchenette et l'achat d'un téléviseur connecté sur chariot. Les devis seront sollicités en ce sens ainsi que les subventions susceptibles d'être attribuées.

Transfert de charges :

Il est décidé A L'UNANIMITE d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 7 octobre 2021, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes (CCHLPP) des compétences : *Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) et Organisation de la mobilité*.

Convention pour l'adhésion à la Plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics » :

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises. Elle permet de disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur, de faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres et pour nous communes de publier nos appels d'offres.

Il est décidé A L'UNANIMITE d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit, d'approuver les termes des conventions d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes en annexe à la présente délibération et d'AUTORISER M. Le Maire à signer les documents précités.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Révision loyers logements communaux pour année 2022 :

Il est décidé A L'UNANIMITE d'augmenter les loyers de **de + 0,09 %**, conformément à l'indice de référence des loyers. Soit un loyer mensuel de **486,12 €** pour le logement situé 60 rue Principale et de **526,50 €** pour le logement situé au 35, rue Principale.

Les locataires du 35, rue Principale ayant subi de nombreux désagréments en début d'année 2021 suite à la panne du système de chauffage alimentant le logement, qui n'a été réparé qu'après plusieurs mois, **il est également décidé** de ramener le décompte réel des charges qui se monte à 1.192,74 €, à la somme de 1.100,-€ pour l'année 2021.

Numérotation constructions Impasse des Poiriers :

Il est décidé d'attribuer les numéros suivants aux habitations ou futures habitations de l'Impasse des Poiriers :

le numéro 5 à la construction de la SCI Le Chalet située sur la parcelle 225 section 9

le numéro 9 à la construction de M. MEYER Thomas et Mme WICK Marion

le numéro 8 à la construction de M. WICK Thierry et ZIMMERMANN Stéphanie

le cas échéant, le numéro 6 à la future construction qui sera érigée sur la parcelle 211 section 9

le cas échéant, les numéros de 2 à 4 aux futures constructions qui seront érigées sur la parcelle 228 section 9.

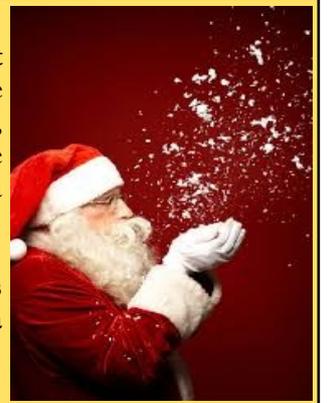
Subvention Amicale des Maires du Pays de Hanau :

Approbation à l'UNANIMITE de l'attribution d'une subvention d'un montant de 251,93 €, à titre de cotisation 2021 à

Noël des enfants de la commune :

Considérant les termes de la convention de fonctionnement du nouveau RPIC OZKB, **il est décidé à l'UNANIMITE**, de verser à la Commune d'Obermodern à titre de dotation de Noël, une participation de 12,-€ pour chaque élève résidant sur la commune et scolarisé au RPIC OZKB, conformément à la convention de fonctionnement du RPIC OZKB, et de remettre un chèque cadeau de 12,-€ sous forme de bons d'achat aux enfants âgés de 3 à 10 ans, domiciliés dans la commune de KIRRWILLER mais ne fréquentant pas le RPIC OZKB.

Par souci d'équité, les enfants scolarisés dans le RPIC OZKB ne seront donc plus destinataires du chèque cadeau puisque la contribution qui leur est destinée, sera directement verser à la Commune d'Obermodern en charge de l'achat du cadeau de Noël.



L'Amicale des maires du Canton de Bouxwiller,

Le conseil A PRIS ACTE du rapport 2020 du Syndicat Intercommunal Traitement des Eaux Usées Hochfelden et Environs (SICTEU) :

Prix global moyen de l'assainissement de **1.34 € HT par m³** hors redevances Agence de l'Eau, montant égal à celui de 2019. Volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement égal à 471 364 m³ soit 123 m³ assainis/abonné/an.

Débits entrants : volumes collectés en baisse de 2,1 % (pluviométrie 2020 de - 9,3 % par rapport à 2019.)

A noter que le pluviomètre installé à Gingsheim a mesuré 428mm de pluie et celui de Bosselshausen 509mm. Il y a donc une forte disparité de la pluviométrie sur l'ensemble du secteur.

Volume traité et production de boues :

De ce fait les volumes traités diminuent de 4,2 % et la production de boues de 19,3 %.

La baisse de la production de boue est aussi liée aux baisses de charges venant de l'industriel raccordé au réseau (IDHEA représentant environ 2300 équivalent habitant comparé à la capacité de 12 000 équivalents habitants de la station).

Toutes les boues (1 108 m³) ont pu être évacuées en épandage en 2020, moyennant un suivi précis de la bonne hygiénisation, à savoir le chaulage à la chaux vive pour réduire la présence de microorganismes.

En effet, l'Anses considère le risque de contamination par le SARS-CoV-2 comme faible à négligeable pour les boues ayant subi un traitement hygiénisant conforme à la réglementation.

Charges et concentrations entrantes :

Charges de pollutions entrantes en 2020 comparables à celles de 2016. Ceci est lié à la mise en place d'un traitement chez l'industriel IDHEA qui a permis également une baisse de consommation en réactifs dans le cadre de l'exploitation de la station.

Travaux réalisés par le prestataire :

Les travaux de renouvellement (diffuseurs d'air, dégrilleur, etc.) ont été réalisés pour un montant total de 142 453,50 €.

Les perspectives :

La filière boue montre des signes de faiblesses, c'est dans ce contexte qu'un bureau d'études est en charge de la refonte de la filière boue de la STEP.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'installation test d'une écluse sur la RD69 entrée d'agglomération :

Par délibération du 27 août 2020, le conseil municipal avait validé la réalisation de travaux de sécurisation des entrées d'agglomération et de la traversée de Kirrwiller. **La mise en œuvre du marquage des zones de stationnements** avait été précisée lors de la réunion du conseil municipal du 8 juillet dernier (cf bulletin communal de cet été pour plus de détails :

En partie sud, stationnement à cheval sur les trottoirs,

En partie centrale : marquage de 6 places en complément des places déjà matérialisées sur les parkings communaux.

En partie Nord : matérialisation des places **sous forme de chicanes**. Le marquage de ces places se fera donc **en totalité sur la chaussée et en quinconce**, ce qui obligera les automobilistes à plus de vigilance et donc fortement ralentir la circulation. Chaque chicane sera précédée d'un prémarquage blanc en forme de triangle pour en accentuer la visibilité. Une vingtaine de places pourra ainsi être marquée et des places complémentaires pourraient également être matérialisées dans d'autres rues afin de proposer du stationnement aux abords d'axes moins passants que la rue Principale.



Quant à la mise en place des écluses, il avait été décidé de renoncer à sa mise en œuvre côté Sud du village préférant un simple marquage au sol afin de mieux orienter la circulation et d'inviter les automobilistes à davantage de vigilance, avec rajout potentiel de mini bornes réfléchissantes vissées dans l'enrobé. En entrée de village côté Nord, il avait été décidé en collaboration avec le CEI de Bouxwiller, d'installer un dispositif provisoire afin de tester l'installation sur une courte période et en vérifier l'utilité et l'efficacité mais également de voir si c'est un mieux pour les habitants de la commune, tout particulièrement ceux qui ont déjà exprimés leur exaspération quant à la vitesse excessive récurrente en entrée haute du village. A contrario, certains riverains avaient fait part de leur désaccord quant à ce type d'installation, estimant que cela générerait des nuisances supplémentaires en ce qui les concerne, notamment problèmes d'accès à leurs propriétés et problèmes de stationnement et de prise en charge par les secours pour un riverain souffrant d'un handicap. (copies des différents avis et observations des riverains avait été transmises au CEI afin qu'il en soit tenu compte lors de la rédaction du rapport d'observation final). L'installation était en place du 6 septembre au 4 octobre 2021.

Les différents avis exprimés par les riverains ayant été adressés en amont à chaque conseiller, les conclusions du rapport transmis début novembre par M. SCHULLER, responsable du CEI, (dont chaque membre du conseil a reçu copie) sont exposées par M. Le Maire. Les résultats de cette expérimentation qui a bien pris en compte les contraintes du site (nombreux accès riverains, manœuvre engins agricoles, positionnement en pente), sont relativement concluants, mais pour une implantation définitive, le déplacement du panneau d'agglomération serait nécessaire.

Les critères suivants ont été analysés : accidentologie et vitesse des véhicules. Les comptages ont été effectués sur la période du 7 au 13 avril (avant installation) et du 8 au 14 septembre (pendant l'installation).

La vitesse a baissé de manière significative de -17 km/h en moyenne dans le sens « vers centre ville » et de -8km/h dans le sens « sortant ». Aucun accident n'a été recensé. Au regard des conclusions de l'expérimentation qui s'avèrent concluantes, le CEI propose à la commune de pérenniser l'aménagement si elle le souhaite.

Précision a également été donnée dans le rapport, qu'un positionnement du dispositif plus en amont serait non réglementaire vis-à-vis du code de la route ni conseillé au regard du risque de ré accélération une fois l'écluse franchie. Plusieurs conseillers souhaitant voir en détail le positionnement des différents stationnements, présentation est faite du plan qui avait déjà été présenté lors des réunions de commission et lors du conseil municipal du mois de juillet 2021.

M. BECKER Gérard pense qu'une plateforme « ralentisseur » de 4 mètres serait plus pertinente pour ralentir les véhicules et M. WENDLING pense que les places en chicanes vont ralentir la circulation, mais auront également pour conséquence de générer des bouchons et de sérieux problèmes de circulation aux périodes de forte affluence de cars se rendant au Royal Palace et tout particulièrement lorsque ceux-ci croiseront des engins agricoles.

M. Le Maire propose de ne pas installer d'écluse en entrée d'agglomération Nord sur la RD69, et de se limiter pour l'instant au marquage des places de stationnement, qui, de par leur positionnement sur la chaussée en partie Nord, devraient permettre de limiter significativement la vitesse des véhicules puisque ces places constitueront naturellement des chicanes. Il propose également d'installer des potelets au droit de chaque début d'îlots de stationnements (pas à chaque place de stationnement) afin de ralentir la circulation alors même qu'aucun véhicule n'est stationné. (cf visuels ci-dessous)



16 m

On peut aussi remplacer les arbres par des balisettes, et dans ce cas le coût de l'opération est très faible (croquis ci-dessous)
 Il est possible de réaliser des chicanes courtes avec par exemple 3 cases de stationnement dans ce cas les déflexions de trajectoire sont nombreuses donc la vitesse réduite, il est aussi possible (2^{ème} photo ci-dessous) d'alterner moins souvent le stationnement, mais la vitesse est moins réduite.

Solution balisettes

16 r1

Solution avec des alternances moins fréquentes



16 s

Exemples de balisettes plastiques

Les travaux ne pourront se faire que lorsque les conditions météo le permettront. (prévision 1er trimestre 2022)

Considérant les conclusions du rapport d'observation, les différents avis émis par les riverains et les avis des conseillers municipaux, **il est décidé** par 12 voix **POUR** et 2 **ABSTENTIONS** (WENDLING Sébastien, LECHNER-SCHNELL Karine)

- de se limiter pour l'instant à la mise en œuvre des stationnements dans la rue Principale dont le marquage, **en partie Nord, en totalité sur la chaussée et en quinconce, devrait déjà à lui seul avoir une action immédiate et positive sur la vitesse de circulation des automobilistes,**
- De ne pas mettre en œuvre d'écluse en entrée Nord de l'agglomération, mais d'installer des potelets au droit de chaque début d'îlots de stationnement afin de bien matérialiser le positionnement en chicane de ces places.



Une cérémonie du 11 novembre bridée par la COVID 19



Temps de circonstance pour cette journée nationale de commémoration de la victoire et de la Paix.

En raison des restrictions sanitaires, M. Le Maire et les adjoints se sont réunis en comité restreint devant le monument aux Morts afin d'honorer les combattants de tous les conflits et rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême, tout particulièrement ceux dont le nom figure sur le monument et qui n'ont jamais revu le clocher de leur village.

Après le dépôt de la traditionnelle gerbe, M. Le Maire et les adjoints ont eu une pensée reconnaissante pour les sept soldats Morts pour la France en 2021.



Souvenirs...11 novembre 1959

ANNULATION

De la Fête de Noël des Aînés et de la Cérémonie des vœux

Nous y avons cru jusqu'au bout et avons été hésitants jusqu'à fin novembre, mais force est de constater que la situation sanitaire est loin d'être stabilisée.

La prudence a donc eu raison de notre enthousiasme et face à la recrudescence de l'épidémie, nous avons ainsi pris la décision d'annuler les manifestations prévues au mois de janvier 2022.

Le traditionnel repas des aînés sera remplacé par un colis surprise distribué à la mi janvier par les élus à tous les plus de 70 ans de la commune (au 31/12/2021).



En mémoire de Monsieur Georges SCHOLLER
Maire honoraire de KIRRWILLER-BOSSELSHAUSEN.

15/05/1939—16/07/2021

Le magazine d'information de la Commune de KIRRWILLER ayant été intégralement imprimé à la date de son décès, hors pages spéciales « HISTOIRE de L'ECOLE de KIRRWILLER, nous n'avons plus pu y insérer d'article rendant hommage à Monsieur SCHOLLER, notre ancien maire.

Nous prions nos lecteurs de nous en excuser et tenons à relater sa « carrière municipale » par ce qui suit :

M. SCHOLLER a fait ses débuts comme conseiller municipal de Kirrwiller-Bosselshausen en 1977, et a assuré en tant que tel deux mandats, sous l'égide de M.KLEIN Georges et de M.DIETLER Patrice, parfois en s'opposant aux décisions prises alors.

En 1995, il constitua une liste d'opposition au maire sortant et remporta une majorité de suffrages et de conseillers

Pendant cette période, il dut terminer les travaux dans la traversée de Kirrwiller, revoyant les dépenses alors programmées.

Il est difficile de lister intégralement les projets réalisés, mais nous pouvons mentionner les plus marquants pour notre village :

- Réfection des parties Nord et Sud de la rue Principale et rénovation du réseau d'eau potable
- Aménagement des rues de Buswiller, de Hochfelden et des Sapins avec mise en souterrain de l'éclairage public et du téléphone
- Rénovation du monument aux morts
- Aménagement et équipement de l'ancien terrain stabilisé qui se situait près de la MJC (désormais remplacée par la nouvelle salle des fêtes)
- Raccordement de l'école à internet et installation d'un réseau d'ordinateurs pour les élèves
- Mise en œuvre de la subvention pour ravalement de façades et subventionnement de la rénovation de l'église catholique

Mais aussi ceux qui n'ont pas abouti ou ont été modifiés,

- Relais de téléphonie mobile dans le clocher, construit finalement sur une parcelle plus éloignée, au lieu-dit Leimen
- Réalisation d'une centrale de chauffage au bois reliée aux bâtiments publics,
- Défusion de Kirrwiller et Bosselshausen, demande que Bosselshausen soutenait,
- Sortie du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées (SICTEU) et réalisation d'un dispositif de traitement des eaux usées par filtre planté de roseaux.

Le caractère déterminé de M.SCHOLLER, fortement imprégné d'écologisme, était reconnu même par ceux qui s'opposaient à sa politique. On notera cette remarque d'un citoyen, faite au secrétaire de mairie : « Georges était conscient que je n'ai pas voté pour lui, mais il a fermement défendu mon dossier et l'a mené à bien ». Cette phrase résume sa ténacité à défendre la commune et ses citoyens.

En 2001, tous les candidats de sa liste de renouvellement de mandat furent élus.

Cette période fut marquée par de nombreuses réalisations notamment :

- Réfection de la rue des Champs et de la rue des Prés
- Viabilisation rue des Vergers, rue des Pommiers, Impasse des Poiriers
- Acquisition et aménagement d'un logement dans l'ancien local du Crédit Mutuel
- Rénovation intérieure de l'église protestante
- Réalisation de la carte communale
- Réfection rue de Modern et mise en souterrain du téléphone
- Finalisation du projet de défusion de Kirrwiller et Bosselshausen

Après des élections partielles organisées en date du 18 juin 2006 en raison de nombreuses démissions au sein de l'organe délibérant, ce mandat se termina avec un an d'avance par la décision préfectorale de défusionner Kirrwiller et Bosselshausen, en 2007.

Il ne se représenta pas pour l'année charnière 2007 – 2008 et M. DIETLER redevint maire pour Kirrwiller seul.

Pendant ces deux mandats de maire, M.SCHOLLER fut respecté par les administrations de tutelle pour sa détermination et sa ténacité quelquefois qualifiée de procédurière, défendant primordialement l'intérêt de la collectivité communale aux intérêts particuliers.

Il est à souligner aussi son soutien indéfectible à l'école, à son équipement et à ses projets et actions éducatives et artistiques, avec l'aide notamment de la MJC, dont il fut président, et à d'autres associations locales.

Enfin, le personnel communal a bénéficié de conditions d'emploi claires et soutenues dans la préparation, les délais et l'organisation des travaux, des dossiers et des budgets et finances.

Pour tout cela, merci et honneur à lui.

Article réalisé avec la participation de M. Bernard HAMMANN —ancien secrétaire de mairie

Ouverture d'un espace France services

Depuis le mois de juillet dernier, un espace France services, géré par la Communauté de Communes, a ouvert ses portes dans les locaux de l'Ecole intercommunale de musique à Ingwiller. Ce nouvel espace, gratuit et ouvert à tous, facilite l'accès des citoyens aux services publics et à leurs outils numériques.

Née de l'ambition d'un retour du service public au sein des territoires, la Communauté de Communes s'est dotée d'un espace France services. Un lieu ouvert à tous, moderne et convivial, qui vous permet d'accéder dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics. Dix-huit organismes sont ainsi présents : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA, la Poste, la Mission Locale volet RSA, la Chambre Régionale du Surendettement Social (CRÉSUS), la CARSAT (service social), SOS Aide aux habitants, le centre d'information des droits des femmes et de la famille (CIDFF), le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saverne Plaine et Plateau (volet création d'entreprise), le Bureau d'accès au logement, l'Union des Invalides et Accidents du Travail (UNIAT) et l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale (UTAMS). Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ?

Nos deux agents France services, Mélodie Knittel et Stéphanie Dubuc, vous accompagnent dans vos démarches du quotidien : Prime d'activité, APL, RSA, impôts, mise à jour de la situation administrative, assurance retraite, accès à vos services en ligne... [En complément des démarches administratives, il est également possible d'accéder à une borne numérique permettant d'effectuer les démarches en ligne.](#)

Alexandra-Anne Sille, conseillère Numérique France services, propose des ateliers thématiques depuis le 25 novembre dernier afin d'accompagner les personnes dans leur appropriation des usages numériques : initiation aux outils bureautiques, gérer sa boîte e-mail, initiation au fichier PDF, Stocker et partager des documents en ligne, Sensibilisation aux attaques sur internet et à la cyber sécurité etc... Avec l'ouverture de ce nouvel espace, c'est un service public de proximité plus humain et plus accessible qui se déploie au sein du territoire au plus près des citoyens.

Espace France services - 4, place du Marché à Ingwiller
Tél. 03 69 17 50 03

Horaires d'ouverture :

- Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Mercredi de 9h00 à 17h00
- Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Vendredi de 9h00 à 17h00
- Samedi de 8h00 à 12h00

Infos complètes sur notre site : www.hanau-lapetitepierre.alsace



On en parle ! Un projet culturel de territoire (2022-2026)

La culture est plus que jamais un enjeu de société primordial qui participe au vivre ensemble et au bien-être individuel et collectif.

Consciente de cette importance, la Communauté de Communes a décidé de s'engager dans une démarche de Projet Culturel de Territoire (PCT). Durant plusieurs mois, une stratégie culturelle a été définie avec les forces vives du secteur. 176 acteurs culturels répartis dans plus de 80% de nos communes ont ainsi été recensés. Notre secteur compte 46 établissements recevant du public à destination culturelle (bibliothèque, école de musique, exposition d'art, théâtre...). Ce constat témoigne d'un maillage exceptionnel en milieu rural qui n'a rien d'un désert culturel. Cette vitalité est un atout à renforcer car les actions culturelles menées contribuent au développement et au rayonnement de notre territoire.

Le Projet Culturel de Territoire, véritable feuille de route des actions à réaliser durant les cinq prochaines années, vise à encourager le développement de projets culturels pour tous les publics, à favoriser les échanges et l'entraide entre les acteurs culturels locaux et à les soutenir.

Pour consulter le Projet culturel du territoire : www.hanau-lapetitepierre.alsace

Maison de la famille

La Maison de la famille située à Ingwiller (3b, rue du Fossé) a pour ambition de soutenir l'ensemble des besoins de tous les membres de la famille. Elle regroupe les services suivants:

- * Le Relais Petite Enfance (RPE) qui y propose des permanences, des ateliers assistants maternels, enfants et parents,
- * Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), une unité solidarité incluant l'animation seniors.
- * La Maison de la famille développe également l'accompagnement à la parentalité et propose des temps forts et des actions comme des cafés parents ou des conférences.



Petite enfance, du nouveau !

Le RAM change de nom et devient RPE

Ne soyez pas étonnés si vous entendez désormais parler du « Relais Petite Enfance » (RPE) de Hanau-La Petite Pierre en lieu et place du « Relais Assistants Maternels » (RAM) ! En effet, le RAM développe ses missions et change de nom pour se conformer à une directive gouvernementale et être ainsi mieux identifié par le public.

Activités organisées par le RPE :

Ateliers d'éveil assistants maternels enfants et parents

Tous les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h

En itinérance sur 5 communes du territoire : Bouxwiller, Ingwiller, Kirrwiller, Petersbach et Wingen-sur-Moder.

Programme complet sur notre site : www.hanau-lapetitepierre.alsace

Randonnées poussettes et petits marcheurs

Vous avez envie de partager un instant nature avec votre enfant et rencontrer d'autres parents ?

Venez participer à une randonnée poussette sur les sentiers du territoire. Les parcours proposés sont plats et accessibles à tous :

poussette, sac de randonnée et écharpe de portage sont les bienvenus. Rythme très tranquille favorisant l'échange, le plaisir en respectant le rythme du tout petit et son désir de contemplation.

Animation gratuite

Prochaine randonnées poussettes :

Samedi 26 février, randonnée costumée à La Petite Pierre,

Samedi 09 avril, randonnée chasse aux œufs à *Neuwiller-lès-Saverne*,

Samedi 02 juillet randonnée au fil de l'eau à la Maison de l'Eau et de la Rivière à Frohmuhl.

Atelier parentalité Le colibri

Pour vivre un temps privilégié en compagnie de votre enfant et rencontrer d'autres parents pour échanger sur des questions concernant la parentalité.

A la Maison de la Famille à Ingwiller de 13h30 à 16h30 :

Mardi 18 janvier : comprendre les émotions de l'enfant

Vendredi 25 février : des outils pour accompagner les émotions difficiles de l'enfant

Vendredi 25 mars : comment poser les règles saines à la maison

Animation gratuite

Renseignements et inscriptions auprès du RPE (Relais Petite Enfance) : 03 88 89 69 50 - rpe@hanau-lapetitepierre.alsace

LAEP

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un espace de rencontres, d'écoute et d'échanges, pour les enfants jusqu'à 6 ans, accompagnés d'un ou des parents. Les futurs parents sont également les bienvenus pour parler de l'enfant à naître. C'est l'occasion de passer un moment de détente, de jeux, d'échanges entre les enfants, les parents et les accueillants.

Les mercredis à Schoenbourg (salle des fêtes) de 9h à 12h et à Ingwiller (Maison de la Famille) de 15h à 18h.

Accès anonyme et gratuit

Plus d'infos : 03 88 89 69 50 - laep@hanau-lapetitepierre.alsace

Conférence « Parlons des écrans : les comprendre pour mieux accompagner nos enfants »

Jeudi 31 mars 2022 à 20h00 au collège Suzanne Laliue Haviland à Wingen-sur-Moder

Soirée animée par Christelle Bricka éducatrice spécialisée formatrice et consultante familiale - de l'association Parent tout simplement.

Seniors :

Consultez notre agenda mensuel senior.

Plus d'infos sur notre site : www.hanau-lapetitepierre.alsace

Suivez la Maison de la famille sur Facebook : [@maisonfamillehanaulapetitepierre](https://www.facebook.com/@maisonfamillehanaulapetitepierre)

Centre de vaccination : ouverture de créneaux de vaccination supplémentaires

Suite aux annonces gouvernementales, la demande de rendez-vous pour réaliser la 3e dose du vaccin anti-covid a augmenté très fortement.

Pour répondre à cette demande, le centre de vaccination de Hanau-La Petite Pierre augmente sa capacité de vaccination en proposant des créneaux tout au long de la semaine et le samedi matin. Depuis le 6 octobre dernier, le centre est situé à Menchhoffen au 40 rue Principale (dans l'ancien bâtiment de l'entreprise Mubea).

Attention il est impératif de prendre rendez-vous avant de se présenter au centre.

Au 30 novembre, 34.562 injections ont été réalisées par le centre de vaccination. Les personnes éligibles à une troisième dose (plus de 65 ans et/ou personnes à risque) peuvent prendre rendez-vous.

Une mobilisation des acteurs publics et des professionnels de santé

La mise en œuvre de ce centre est le fruit d'une collaboration active entre l'Agence Régionale de Santé, les professionnels de santé locaux, les communes d'Ingwiller, de Menchhoffen et la Communauté de Communes. L'intercommunalité met à disposition des agents qui gèrent le volet administratif lors des rendez-vous.

Attention !

Un rendez-vous est à prendre au préalable avant de se faire vacciner, en ligne ou par téléphone :

soit sur le site santé.fr,

soit sur le site doctolib.fr,

soit en contactant le [09 70 81 81 61](tel:0970818161) (Collectivité Européenne d'Alsace).

Horaires (depuis le 6 décembre dernier) :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h-12h50 et 14h-17h50

Samedi : 9h-12h50.

Le centre de vaccination est ouvert toute la journée le samedi 11 décembre ainsi que durant la première semaine de vacances de Noël du lundi 20 décembre au vendredi 24 décembre le **matin**.

Fermé entre Noël et Nouvel an.

Des questions sur la vaccination : <https://vaccination-info-service.fr>



Les deux brochures sont disponibles en mairie sur simple demande

Sortir des sentiers battus

(Re)-découvrir son coin de pays

Explorer de nouveaux horizons



2021/2022 GRATUIT KOSTENLOS

www.tourisme.hanau-lapetitepierre.alsace



Le Mont Saint-Michel en Alsace...

À quelques minutes de Saverne

**Idéal pour une vue
imprenable sur la région**

Durée 3 h 30

Le + Pouvoir impressionner
famille et amis
en leur racontant avoir
« vu le Mont St-Michel
alsacien »

● Infos pratiques

Le départ se fait à la Croix de Langenthal, à Saint-Jean-Saverne.

Un parking est disponible au grand carrefour (route forestière du Mont Saint-Michel). Tapez « Croix de Langenthal » sur Google Maps.

Distance de la randonnée : 8,5 km.
T. 03 88 91 80 47

■ Vous en voulez encore plus ?

Pourquoi ne pas faire un arrêt à Saverne à l'aller ou au retour, pour prendre le temps de profiter de cette jolie ville souvent présentée comme une « bonne surprise ».

Un passage à l'office de tourisme ou bien sur www.tourisme-saverne.fr pourra vous donner d'autres idées de visites ou de randonnées.

A la question « à qui appartient le Mont Saint-Michel », saura-t-on un jour qui des bretons ou des normands a raison ? Ne cherchez plus : en réalité, c'est en Alsace qu'il se situe ! Et plus précisément dans la partie sud du Parc naturel régional des Vosges du Nord, à quelques minutes de Saverne.

Bien plus qu'un simple prétexte à sourire, ce Mont a tout d'une escapade pour en prendre plein les yeux. Un sentier qui grimpe mais une randonnée accessible à toute la famille, et surtout, à la clé, un **panorama** dont on se délecte depuis la plateforme (appelée « Rond des Sorcières ») située au sommet du promontoire rocheux, à 438 mètres d'altitude. Sur l'itinéraire, un arrêt s'impose également à la grotte des fées ou des sorcières, plus connue sous le nom de « Hexenhöhle », ou encore à la Chapelle Saint-Michel... Autant d'étapes et de découvertes à faire au long de votre ascension de ce lieu énergétique important !

🗨 **Aurélié**, Marmoutier

« Le Mont Saint-Michel... une de nos sorties familiales favorites !

Un lieu idéal pour randonner au cœur de la forêt mais aussi pour pique-niquer dans une atmosphère paisible.

Un vrai plaisir pour les enfants de redécouvrir les différentes légendes.

Quelle vue « wow » sur la région... on adore ! »

ASSOCIATION FONCIERE

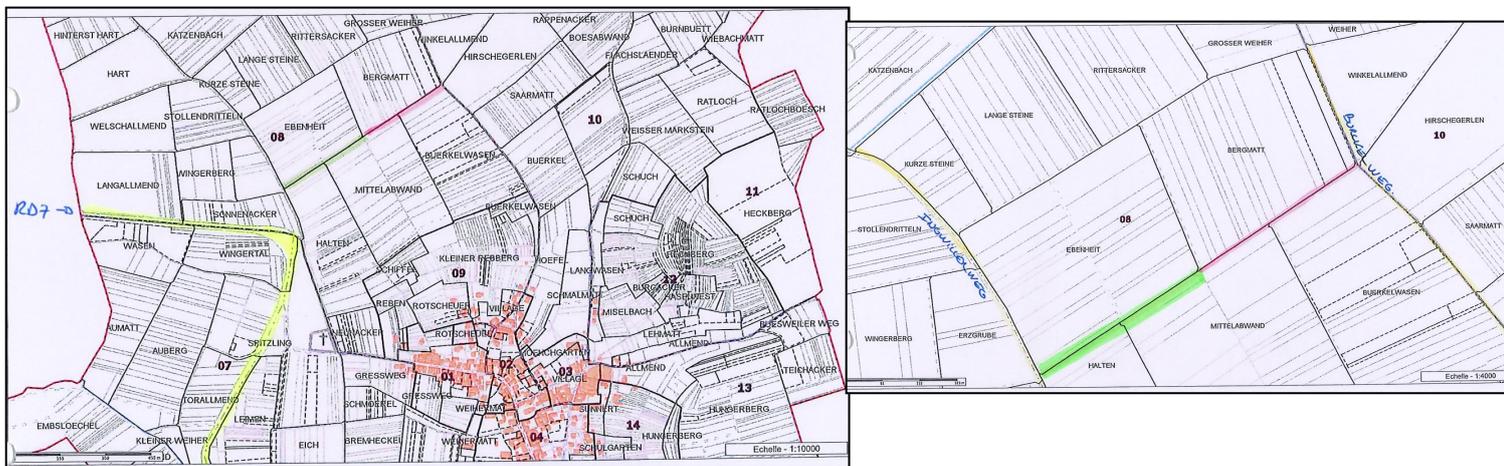
Réunion du Bureau du 9 septembre 2021

Cession gratuite à la commune d'une portion du chemin d'exploitation partie urbanisée rue des Jardins :

Dans le cadre des travaux de réfection de voirie de la rue des Jardins, constat a été fait que, bien cette rue soit classée dans le tableau de voirie communale depuis 1982, elle est encore référencée en tant que "chemin d'exploitation" et propriété de l'association foncière (AF) sous parcelle 106 section 06 d'une contenance de 1186 m² au total. **Le Bureau décide A L'UNANIMITE** de céder gratuitement à la commune la portion de chemin d'exploitation qui est urbanisée de part et d'autre dans la rue des Jardins, soit du croisement de la rue des Jardins avec la rue Principale jusqu'à hauteur de la limite entre la parcelle 93/160 Section 06 et la parcelle 92 Section 06. tous les frais relatifs à cette opération seront à la charge de la commune.

Bilan travaux réfections chemins :

Les travaux de remise en état du chemin d'exploitation qui longe le lieu dit « Ebenheit » en partie basse, et le nivelage du reste du chemin situé en partie basse du lieu dit Bergmatt, et jusqu'à hauteur du croisement d'avec le Burckelweg, viennent d'être réalisés par l'entreprise DISS de LANDERSHEIM, conformément à la délibération du 1^{er} juin dernier. Le montant facturé est conforme à ce qui avait été délibéré, soit 15.515,-€ HT. Les travaux sont très satisfaisants et devraient permettre aux usagers et exploitants de circuler à nouveau dans de bonnes conditions sur ce chemin. La terre de déblai a majoritairement été déposée sur le site de l'ancienne décharge puis nivelée par l'entreprise.



Signalement problématique accès moissonneuse, entretien fossé et abords chemins :

Le Bureau de l'Association Foncière émet un simple avis sur un courriel adressé en mairie par l'EARL WDM de Duntzenheim, concernant principalement des points relevant de la compétence communale :

Moissonneuse qui n'arrive plus à passer rue des Jardins depuis érection nouvelle construction : charge à l'exploitant de passer par un autre accès ou d'adapter la culture de la parcelle afin que la moisson puisse être réalisée au moyen d'un engin moins imposant en mesure d'accéder par la rue des Jardins. Le poteau d'incendie qui est installé en bout de rue sera déplacé lors des travaux de voirie afin de faciliter le passage des engins.

Fossé rue des Prés qui a dévié : en effet, en certains endroits des îlots se sont créés ayant pour conséquence la déviation du cheminement de l'eau et donc de l'emprise du fossé. Contact va être pris avec le Syndicat des Eaux ou tout autre service en charge de ces problématiques (service rivière DDT). Rappel est fait qu'une opération de curage est obligatoirement précédée d'une demande d'autorisation.

Signalement de haies et arbres qui empiètent largement sur le passage et gênent la circulation des engins agricoles, sur le chemin qui accède au lieu-dit Hund : des membres de l'AF se rendront sur place avec l'agent technique communal afin de visualiser les endroits qui posent problème. Contact sera pris avec les différents propriétaires des parcelles concernées afin qu'ils procèdent au nettoyage si cela relève de leur responsabilité. Dans le cas contraire, programmation sera faite des travaux de remise en état à effectuer par la commune.

Nuisance stockage fumier sur parcelle 33 section 7 :

Constat a été fait qu'un stockage de fumier par un exploitant agricole de Bossendorf sur la parcelle 33 section 7, devient problématique après une année 2021 très pluvieuse. En effet, des jus s'écoulent de manière récurrente sur le chemin, voir jusqu'à la route. M. DIEMERT Etienne se chargera de contacter l'exploitant afin de lui demander de remettre en état le chemin et de veiller à limiter l'écoulement des jus.

WÄRMER VINCHAUD-WIN VIN CHAUD

Wäs brücht m'r?

- 1,5 l Rotwin (e Bordeaux odder e Burgunder)
- 250 Gr Rohrzücker
- D'Schäl vünere Zitron
- D'Schäl vünere Orànch
- 2 Stängle Zimmet
- 2 Sternle Sternanis
- 2 Nägele
- 1 Stück gschnittener Ingwer
- 1 Messerspitz gemähleni Müschketnüss

Ingrédients

- 1,5 l de vin rouge (Bordeaux, Bourgogne ou Pinot noir)
- 250 g de sucre roux
- 1 zeste de citron
- 1 zeste d'orange
- 2 bâtons de cannelle
- 2 étoiles de badiane (anis étoilé)
- 2 clous de girofle
- 1 morceau de gingembre émincé
- 1 pointe de couteau de noix muscade râpée.

Wie wird's gemacht?

De Win ìn e grossi Kär lèère, gånz långsàm wårme ùn àlli àndere Zuetàte dezù màche.

Züem koche brìnge ùn 5 Minüte kèchle lon.

Sibbe ùn kochend serviere mìterne Orànchschnitz.

Mit Mäs ùn Ziel!

Préparation

Mélanger tous les ingrédients directement dans la casserole.

Porter à ébullition très doucement et laisser frémir 5 minutes.

Filtern et servir très chaud avec une rondelle d'orange.

Avec modération !

KOKOS-MÀKRENLE ÙN KAKAO-KOKOS-MÀKRENLE MACARONS COCO ET MACARONS CHOCOLAT

Wäs brücht m'r?

(Fer ùngfahr 40 Bredle)

- 3 Eiwisse
- 150 Gr Stäubzucker
- 180 Gr Kokosnüss-Puder
- 3 bis 4 Süppeleffel Puderkakao

Ingrédients

(Pour 40 pièces)

- 3 blancs d'œuf
- 150 g de sucre glace
- 180 g de noix de coco en poudre
- 3 à 4 cuillères de chocolat en poudre

Wie wird's gemacht?

Fer àlli zwèi Sorte, isch d'Züberèitùng d'salwe :
D'Eiwisse zueme Eischnee schlawe. Vor ass se Schnee ware, sorigfaltich de Stäubzucker dezügann.

D'Haleft ùf d'Sitt màche fer später. 120 g Kokosnüss-Puder ìn d'Züberèitùng ningmàche. Bäckpàpier ùf e Blach lèje. Mìterne Süppeleffel kleini Hämfele Teig drùf lèje (4 cm dick). Ìn de Offe schiewe, 20 Miniute ùf 160 Gràd bàche lon.

Fer d'Màkrenle mit Kakao :

Zü de àndere Haleft vùn de Züberèitùng, gann d'60 g Kokosnüss-Puder wie ìwweri gebliwwe sin. De Puderkakao dezügann. D'Schritte 3 ùn 4 widderhole.

Préparation

Préparation commune aux deux sortes :

Battre les blancs d'œuf en neige. Avant que le blanc en neige soit ferme, ajouter le sucre glace. Réserver la moitié.

Dans la moitié restante, verser 120 g de noix de coco en poudre et mélanger. Mettre du papier sulfurisé sur la plaque. A l'aide d'une cuillère, former des petits tas d'environ 4 cm. Enfourner et laisser cuire pendant 20 minutes dans un four à 160°.

Pour les macarons chocolat :

Prendre la préparation réservée, y ajouter 60 g de noix de coco en poudre et le chocolat. Bien mélanger et procéder comme pour les macarons coco.

CHRISCHTSTOLLE STOLLE DE NOËL

Wäs brücht m'r?

Fer de Teig

- 500 Gr Mähli (+ 1 Süppeleffel ùf d'Sit màche)
- 1 Päckel Bäckpülver
- 1 Kàffeeleffel Zimmet
- 2 Eier
- 170 Gr Puderzücker
- 1 Päckel Vanillzücker
- 200 Gr Bütter
- 250 Gr Bibbeleskäs
- 250 Gr Meertriwle
- 65 Gr gschnittenes Orangeat
- 125 Gr gemähleni Mändle
- 3 Süppeleffel Rhum

Kümmt noch dezù

- 1 Stäng Märzpàn
- Stäubzucker

Wie wird's gemacht?

De Offe ùf 175 Gràd vorheize.

D'Meertriwle ùn de Süppeleffel Mähli ìn e Täss mische ùn riehere. So bliewe d' Meertriwle scheen ìn de Heh.

E grossi Schààl nème ùn àlli Zütate zämme mische bis àss es e gleichmößicher Teig gibt.

dhl ùf de Àrweittstich strèie ùn de Teig drùf lèère. De Teig mit de Ànd rünter drücke fer ihm e ovàil Form gön.

e Teig wird jetzt ìn de Mitte geteilt. Àchtùng, er soll àwwer nit schnitte wère !

Wàhölz ùf de Teig drücke fer e 3cm breites Gràwle màche. ne Sit vùm Teig wird noch emol flàch gedrückt.

'Stäng Märzpàn ìn kleini Sticke schnide ùn ìn's Gràwel laje. 's dicke ìl vùm Teig wird gånz einfach ùf's Dinne gelaht ùn zòmegedrückt.

e Stolle kümmt dann ùf 's Blech ùn wird ìn de Offe gemacht. Er ruess 60-75 Minute bàche. Fer sicher sinn às er guet isch, kànn ìr mìtere Stricknodel drin stüpfè. Wenn ke Teig àn de Nodel meh ch, isch de Kueche gebàche.

Wenn de Stolle kòlt isch, màcht m'r Stäubzucker mìtere Sib drùf.

Ingrédients

Pour la pâte

- 500 g de farine (réserver 1 cuillère à soupe)
- 1 paquet de levure chimique
- 1 cuillère à café de cannelle
- 2 œufs
- 170 g de sucre en poudre
- 1 paquet de sucre vanillé
- 200 g de beurre
- 250 g de fromage blanc
- 250 g de raisins secs
- 65 g d'écorce d'orange confite
- 125 g d'amandes moulues
- 3 cuillères à soupe de rhum

S'y ajoutent

- 1 barre de pâte d'amandes
- du sucre glace

Préparation

Préchauffer le four à 175°.

Dans une tasse, mélanger les raisins secs et la cuillère à soupe de farine. Cela évitera aux raisins de couler vers le bas.

Dans une grande jatte, mélanger tous les ingrédients jusqu'à obtenir une pâte bien homogène.

Fariner le plan de travail et y déposer la pâte. Abaisser la pâte à la main et lui donner une forme ovale.

Sans la couper, diviser la pâte en 2 en appuyant avec un rouleau à pâtisserie pour former un creux de 3 cm de large. Aplatir légèrement un des moitiés ainsi tracées.

Découper la pâte d'amandes en tranches et la déposer dans la crevasse. Rabattre le coté le plus épais sur le plus fin et appuyer pour refermer. Déposer la Stolle sur une plaque et enfourner. Laisser cuire 60-75 minutes.

Pour vérifier la cuisson, piquer dans le gâteau à l'aide d'une aiguille à tricoter en métal. Si elle ressort propre, le Stolle est cuit.

Sortir du four et laisser refroidir. Saupoudrer généreusement de sucre glace



OLCA
OFFICE POUR LA LANGUE
ET LES CULTURES D'ALSACE ET DE MOSELLE

En partenariat avec l'OLCA (Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle)

La plateforme solidaire fête ses un an ! Et vous, l'avez-vous rejointe ?

Si certains d'entre vous sont passés à côté, la plateforme solidaire, c'est une **mise en relation directe des gens, où tout le monde en profite !!**

Pour les bénéficiaires, c'est l'occasion de recevoir de l'aide pour des petits services du quotidien, de **se simplifier la vie**, de **garder son autonomie** et de maintenir un **lien social fort**. C'est un service **gratuit, sécurisé** car fourni par des bénévoles connus de la mairie et **évolutif** : si votre besoin évolue, votre demande pourra aussi évoluer et le service rendu avec !

Pour les bénévoles, c'est l'occasion de **se rendre utile**, d'apporter de l'aide à des gens autour de soi, mais **sans contraintes** (ou presque) : les bénévoles peuvent **choisir** quels types d'actions ils acceptent, quand ils les acceptent, **selon leurs disponibilités**, sans aucune obligation !

Enfin, **pour les associations**, c'est un super moyen de **communiquer** sur ses activités, d'en **faciliter l'accès** grâce à la mise en place de covoiturage, de **trouver des bénévoles** lorsque des événements en requièrent, et à l'inverse de **proposer des bénévoles et des activités**.

Vous aussi vous souhaitez participer ? Alors n'hésitez plus !

Pour vous inscrire, plusieurs possibilités

Directement dans votre mairie, auprès du secrétariat ou du référent senior

Par téléphone auprès de la communauté de communes : 03 88 70 41 08

Directement par internet à l'adresse suivante : benevolat.hanau-lapetitepierre.alsace

Plus d'infos : 03 88 70 41 08 / 07 52 02 50 67 / benevolat@hanau-lapetitepierre.alsace / dans votre mairie !



Neige et verglas

L'hiver venu, il est nécessaire de dégager la neige et le verglas pour éviter tous risques d'accidents.

Il est donc rappelé aux propriétaires qu'ils ont l'obligation de nettoyer les trottoirs tout le long de leur propriété. En cas d'accident, leur responsabilité peut être engagée. L'agent communal débayera en priorité les voies communales en pente et ensuite les autres voies communales et les trottoirs longeant les bâtiments publics. Le déneigement des routes départementales (rue Principale et rue de Modern) est assuré par la Collectivité européenne Alsace (CeA).



TRAVAUX DE VOIRIE—rue des Sapins et rue des Jardins



INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

N'attendez pas le dernier moment

Depuis le 1er janvier 2019, la date limite du 31 décembre est supprimée.

Il est possible de déposer votre demande d'inscription tout au long de l'année.

Pour pouvoir voter à un scrutin vous devrez être inscrit au plus tard le 6ème vendredi précédant le scrutin concerné. (date limite inscription = 4 mars 2022 pour les présidentielles et 6 mai 2022 pour les législatives).

En cas de double scrutin au cours d'une même année vous pourrez donc valider votre inscription entre deux scrutins.

Cette inscription peut se faire en ligne en vous connectant sur le site « service-public.fr »

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Ou en passant simplement à la mairie aux heures de permanence muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

Nous en profitons ici pour rappeler aux nouveaux habitants qu'il y a lieu de s'inscrire auprès de la mairie lors de son arrivée dans une nouvelle commune, et pour rappeler à ceux qui déménagent qu'il est également souhaitable de signaler son départ en mairie!

Calendrier électoral 2022 :

* **l'élection du président de la République** se déroulera le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

* **les élections législatives** se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Un nouveau service permet à chaque électeur de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter. Il permet de vérifier que vous êtes bien inscrit (e) dans votre commune ou consulat avant de vous rendre aux urnes. Il permet également, en cas de besoin, d'éditer une Attestation d'inscription sur les liste électorales.

N'hésitez pas à utiliser le **service en ligne disponible**. Attention ! veillez à bien utiliser votre nom de naissance (et non un nom d'usage) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Une refonte de la liste électorale étant prévue en 2022, les électeurs sont informés que des nouvelles cartes électorales seront éditées et distribuées dans les boîtes aux lettres dans le mois précédent le 1er scrutin de 2022.



INFORMATIONS DIVERSES

Des crottes, des crottes... ...encore et toujours des crottes

Nous ne cessons de le rappeler quasiment à chaque publication, pourtant ces derniers temps, le phénomène s'accroît à nouveau!

Merci aux propriétaires de chiens de veiller à :

- ramasser les crottes de leur compagnon à 4 pattes, que ce soit dans le village (trottoir, plat bandes sous les arbres...) ou aux abords immédiats du village,
- Ne pas les laisser lever la patte sur les façades des propriétés privées,
- Ne pas les laisser divaguer dans le village et troubler l'ordre public et la quiétude des autres habitants!



Une nouvelle association à KIRRWILLER ! OPENARKEO

L'association **OPENARKEO**, créée par Florent **JODRY** et quelques collègues passionnés, est une association dont le but est la **valorisation et la promotion de l'archéologie**.

Afin de vous la faire découvrir, une projection sur les découvertes archéologiques faites en Alsace ces dernières années, sera organisée à KIRRWILLER.

Curieux, passionnés ou simplement intéressés ?

Rendez-vous

le vendredi 28 janvier 2022 à 20h00

À la salle de motricité située dans la cour de la mairie

Pour une soirée inédite

"Archéologie: quoi de neuf en Alsace"

Entrée gratuite—plateau pour soutien à l'association

Contact : Florent JODRY 06 77 79 78 01



Attention : pass sanitaire à l'entrée

UN LIVRE RARE

KIRRWILLER

L'histoire de ses habitants au cours des siècles

Les Éditions de Provence

A l'initiative de Monsieur le Maire, Patrice Dietler et du conseil municipal de Kirrwiller fin 2008, a été constitué un groupe de travail ayant pour objectif de recenser les noms des fermes «Hofname» et de retrouver des faits historiques dans le but de rédiger un livre sur notre commune de Kirrwiller.

UNE BELLE IDÉE DE CADEAU !!

Quatre ans plus tard, après de nombreuses heures de recherches dans les archives, de transcription de textes anciens, de dépouillement d'actes paroissiaux par une dizaine de personnes coordonnée par Gérard Halter nous avons atteint notre objectif, vous transmettre quelques pages inédites de notre histoire locale.

La première partie de ce livre retrace dans les grandes lignes l'histoire de Kirrwiller depuis les premières traces humaines jusqu'au milieu du XX^e siècle. Elle est composée d'une vingtaine d'articles illustrés de cartes d'époque et de documents d'archives.

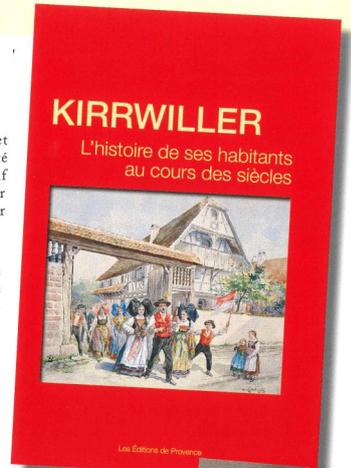
Au fil des pages le village se dévoile d'hier à nos jours. Des vestiges et traces laissés par les romains, à Adalhelm et son frère Millo qui transmettent en l'An 840 tous leurs biens à l'abbaye de Wissembourg. Du règlement communal de 1495 qui décrit la vie locale et économique du village au XV^e siècle. La construction et la légende de l'étang du Duntzenbruch sont révélées lors d'un différend opposant en l'An 1601 les communes de Kirrwiller et d'Obermodern. Un état des lieux du village à la fin de la guerre de Trente Ans sera suivi d'un second rapport en l'An 1672 décrivant les différentes propriétés.



Vous découvrirez également la description précise de notre village délivrée par le Terrier de 1723, Kirrwiller au milieu du XIX^e siècle à travers un rapport cantonal, l'histoire religieuse depuis ses origines jusqu'à la construction de nos deux églises actuelles, l'émigration au XIX^e siècle et l'hommage à nos morts des deux dernières guerres mondiales.



Toujours disponible en
mairie au tarif de 38,-€





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

Plus qu'un job d'été, apprends à sauver des vies Passe le BNSA

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
Une fois la formation validée : postes à pourvoir dans nos piscines
Début de formation mi-janvier 2022 à Haguenau ou à Strasbourg

Aides au financement de la formation

POUR EN SAVOIR PLUS :

piscines!
CENTRE AQUATIQUE HANAUTIC
Bouxwiller
PISCINE DE PLEIN AIR
Ingwiller
Renseignements :
Cyril KIFFEL - 06 42 42 53 92
c.kiffel@hanau-lapetitepierre.alsace

piscines.hanau-lapetitepierre.alsace

**Au détour d'une promenade dans KIRRWILLER...
L'esprit de Noël à chaque coin de rue!!**

